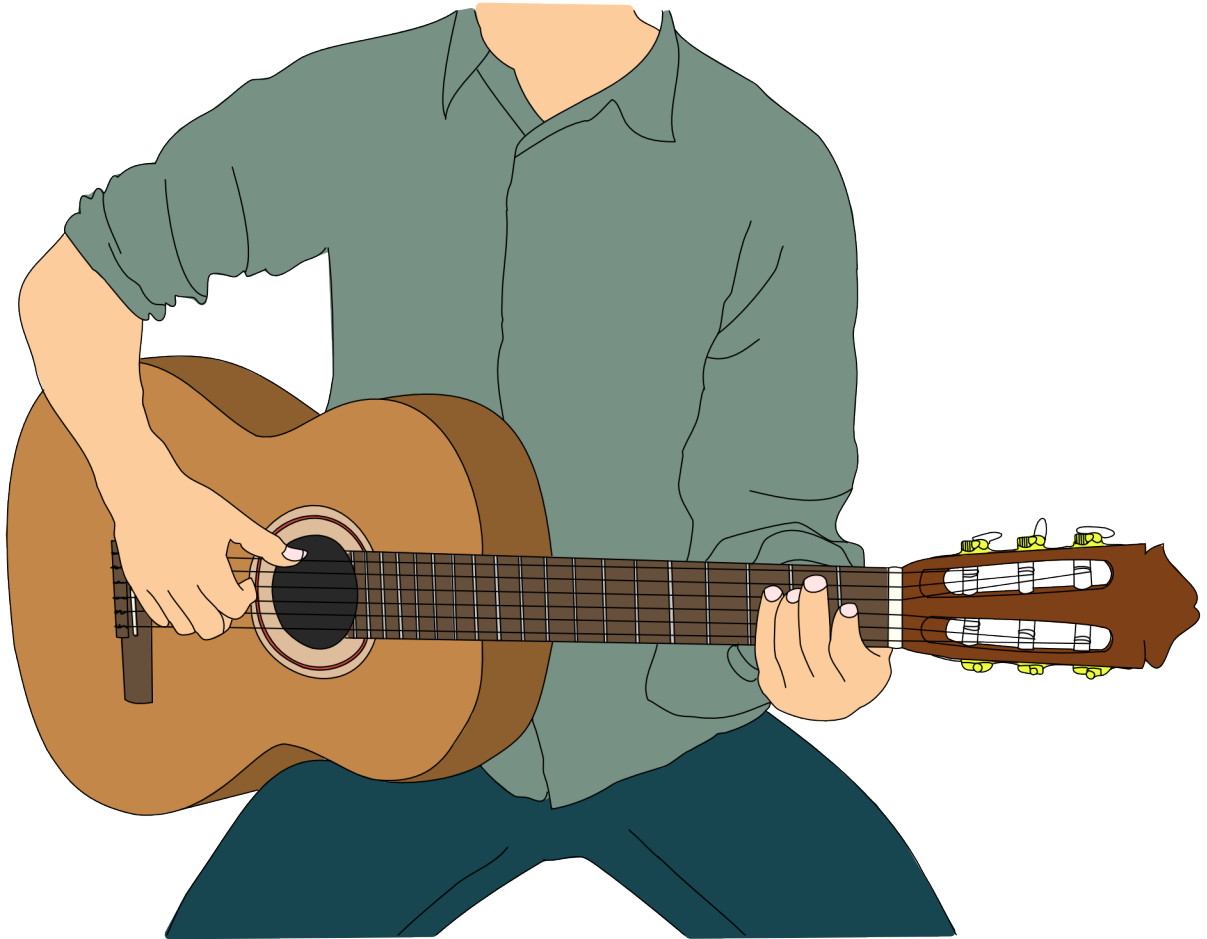


Guitaratonton

— cours de guitare Julien Francheteau —



COURS

particuliers de
GUITARE

à Nantes

enfants & adultes
classique - folk
tous niveaux

Livret d'accueil de l'élève

Bonjour ! Je vous remercie de m'avoir choisi pour vous apprendre la guitare ou vous aider à vous perfectionner. Ce petit livret d'accueil regroupe les informations qui pourront vous être utiles pendant toute la durée des cours, je vous en souhaite bonne lecture.

Julien Francheteau

1. Les cours

Une séance dure 45 minutes pendant lesquelles nous allons travailler la technique instrumentale, l'harmonie, le rythme, la lecture musicale ou l'étude de morceaux que nous aurons choisis ensemble. Mon attention est portée à la fois sur votre progression mais également sur le plaisir de jouer ; progression et plaisir de jouer se nourrissent réciproquement.

À la fin de chaque séance je vous donne un travail pour la semaine suivante (exercices, morceaux...). Ce travail correspond à ce que vous pouvez accomplir raisonnablement en une semaine. Il est très important de garder à l'esprit que c'est la régularité du travail qui assure une bonne progression, il vaut mieux jouer dix minutes tous les jours qu'une heure le dimanche.

Des bilans en cours d'année permettent de voir les progrès accomplis et les prochaines étapes à envisager. La page répertoire et playbacks du site * vous permet de retrouver le mp3 du morceau travaillé en cours. Je vous encourage à utiliser cet outil qui aide à progresser.

Si entre deux séances vous avez une question sur un exercice ou un morceau, n'hésitez pas à me contacter par mail, je vous répondrai rapidement.

* <http://www.guitaratonton.fr/playbacks>

2. Tarif, paiement et crédit d'impôt

■ Tarif

Guitaratonton est agréé service à la personne, à ce titre vous pouvez bénéficier d'une déduction de 50% des sommes versées au cours de l'année.

tarif avant déduction	tarif après déduction	tarif par saison après déduction
32€/séance	16€/séance*	512€ (32 séances)

■ Paiement

Le règlement s'effectue à la fin de chaque mois par chèque bancaire (à l'ordre de Julien Francheteau) ou cesu préfinancé. Un mail envoyé à la fin du mois vous rappelle les séances effectuées, le montant à régler et vous permet de télécharger la facture correspondante.

Les factures des cours sont émises par Gitaratonton - cours de guitare Julien Francheteau (SIRET 791 418 825 00026, n° de déclaration préfectorale SAP791418825).

Les montants réglés ouvrent droit à une réduction ou un crédit d'impôt de 50% en vertu de la réglementation relative aux services à la personne.

■ **Crédit d'impôt**

Au mois de janvier de chaque année je vous adresse une attestation fiscale qui rappelle le montant total des sommes versées l'année précédente. Cette attestation vous servira à renseigner le champ "sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile" de votre déclaration. Le crédit d'impôt est calculé en fonction de cette somme déclarée.

J'attire votre attention sur plusieurs points portant sur les avantages fiscaux disponibles dans le cadre des prestations de service à la personne :

- L'ensemble de vos dépenses de cette nature, que ce soit pour les cours de guitare ou d'autres prestataires agréés en services à la personne, est retenu dans la limite de 12 000 €¹ par an et par foyer fiscal, ce plafond étant majoré de 1 500 € par enfant à charge ou ascendant de plus de 65 ans à charge vivant sous le toit du contribuable, sans toutefois pouvoir excéder 15 000 €.
- La réduction d'impôt² est valable que vous ayez ou non exercé une activité professionnelle au cours de l'année du paiement des dépenses.
- Le crédit d'impôt³, par contre, ne sera applicable que si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - pour un contribuable célibataire, veuf ou divorcé : il faut avoir exercé une activité professionnelle au cours de l'année du paiement des dépenses, ou avoir été inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi durant trois mois au moins au cours de l'année du paiement des dépenses,
 - pour les personnes mariées ou ayant conclu un pacte civil de solidarité, soumises à une imposition commune, chacune des deux personnes doit répondre aux conditions du paragraphe ci-dessus.

¹ Dans certains cas particuliers, la limite de 12 000 € peut être portée à 20 000 € (contribuables invalides ou ayant à leur charge une personne invalide, entraînant l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne).

² La réduction d'impôt vient se déduire du montant de votre impôt, mais ne peut pas donner lieu à restitution par le Trésor Public si le montant déductible dépasse le montant de l'impôt dû.

³ Le crédit d'impôt, s'il excède l'impôt dû en partie ou en totalité, donne lieu à remboursement par le Trésor Public.

4. Conditions générales des cours

- Les cours de guitare se déroulent exclusivement au domicile de l'élève.
- Les cours suivent le calendrier scolaire de l'académie de Nantes. Sauf exception il n'y a pas de cours les jours fériés.
- Le paiement s'effectue lors de la dernière séance du mois.
- Les cours annulés sont dans la mesure du possible reportés en fonction des disponibilités de l'élève et du professeur; il convient que cela reste exceptionnel et motivé. Tout cours annulé moins de 24 heures à l'avance est dû.
- En cas d'arrêt avant la fin d'année scolaire, un préavis d'un mois est demandé.

5. Informations utiles

Julien Francheteau
5 avenue Chanzy
44000 Nantes

06.60.25.71.02
contact@guitaratonton.fr
www.guitaratonton.fr

Auto-entreprise déclarée et référencée par l'URSSAF de Loire-Atlantique (44) et le Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE)

Numéro SIRET : 791 418 825 00026
APE : 8552Z Enseignement culturel
Début d'activité: mars 2013

Guitaratonton est agréé auprès de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP). Agrément obtenu auprès de la DIRECCTE de Loire-Atlantique le 13 mars 2013 N° de déclaration préfectorale : SAP791418825).

